Projet pilote Parentalité Conflits Résolution (PCR) à la Cour supérieure du Québec

Conférencières : Francine Cyr, professeure, Université de Montréal
Sophie Gauthier, avocate
Catherine La Rosa, juge Cour supérieure

Dans le cadre de

Séparation parentale, recomposition familiale Enjeux contemporains

Colloque bilan ARUC

14 au 16 octobre 2015 Université Laval

Mise en contexte du projet

Situation actuelle

- **Augmentation** des dossiers hautement conflictuels devant le tribunal
- Procès de plus en plus longs (**3** à **5** jours)
- Problèmes de **santé mentale** qui affectent les capacités parentales
- Coûts pour les parents et l'État **$$$**
- **Retour** incessant devant le tribunal

« Trop vite, il est trop tard »

- **Difficultés d'accès**
  - Comportements parentaux à risques
  - Espacements des visites
  - Réticences inexpliquées
- **Rupture de lien**
  - Temps compte double, délais trop longs
- **Torts irréparables**
  - Malgré le constat des mauvais comportements parentaux
  - Impossibilité de retisser les liens

Réponse inadéquate du système judiciaire

- Le même dossier soumis à plusieurs juges au cours du processus judiciaire
- Avocats “guerriers”
- Cour supérieure du Québec n’a pas de ressources “techniques” pour la famille comme en Cour du Québec
  - Seulement expertises traditionnelles, sans suivi

On fait face à nos limites

Juge

- Ne peut ordonner une thérapie
- Structure administrative ne permet pas de rester saisi du dossier
- Seul outil: expertise traditionnelle

Psy et T. S.

- Recommandations sans pouvoirs coercitifs
- Préservation du lien thérapeutique
- Secret professionnel

Avocat(e)

- Secret professionnel
- Mains liées sur la transmission du message
- Influence positive basée sur lien de confiance

« La frustration fait bouger le monde »

- **Fred Vargas**

- **Rencontre** de Francine Cyr, Sophie Gauthier et la juge Anne-Marie-Trahan (formation continue du Barreau du Québec)
  - Constitution groupe de travail incluant la juge Catherine LaRosa, Sophie Gauthier et Francine Cyr, auxquelles se sont joints d'autres collaborateurs: intervenants et chercheurs.
  - Laboratoire de travail interdisciplinaire psychojuridique
  - Recherche évaluative axée sur l'implantation et les retombées de ce protocole novateur

Collaboration exceptionelle

Notre solution : Projet PCR

- **Objectifs:**
  - Trouver des ponts
  - Explorer et redéfinir les frontières
  - Agir rapidement et efficacement
- **Solution:**
  - Un juge, une famille
  - Collaboration entre les acteurs du système de justice
  - Interventions psychosociales sur mesure pour les familles
  - Réduction maximale des délais

Volet psychosocial

Programme FÉE

adaptation du *Working Together Program*

Owen & Rhoades (2010) [1]

Programme psychoéducatif avec composante introspective

<u>4 objectifs principaux:</u>

- **Les besoins de l'enfant dans une relation de coparentalité** :
  - Attention à la triangulation de l'enfant
  - L'établissement de frontières saines
  - Développement d'une communication appropriée avec les enfants
- **La compréhension des dynamiques et des interactions dans une relation de coparentalité** identifier des problèmes « clés » représentant des vulnérabilités particulières des coparents.
- **La diminution de la communication négative entre les parents**, surtout devant l'enfant, par l'apprentissage de techniques de communication.
- **Le développement de stratégies pour une coopération efficace**.

[1] Owen, J. & Rhoades, G. K. (2010). Reducing Interparental Conflict Among Parents in Contentious Child Custody Disputes : An Initial Investigation of the Working Together Program, *Journal of Marital and Family Therapy*, p.1-14.

Programme FÉE
(Faire Équipe pour les Enfants)

Équipe de rédaction (traduction et adaptation du *WTP*)

Caroline Paquet, psychologue
Marie Deschambault, travailleuse sociale

En collaboration avec :

Francine Cyr, Ph.D. Université de Montréal

Sylvie Drapeau, Ph.D. Université Laval

Karine Poitras, Ph.D. Université de Trois Rivières

Catherine Quigley, B.A. candidate au doctorat en psychologie

Nous tenons à remercier Me Sophie Gauthier, avocate et l'honorable juge Catherine La Rosa, j.c.s. pour leur apport tout au long de l'élaboration de ce projet novateur.

Remerciement au **ministère de la Justice Québec**, **au Barreau du Québec** et **au Barreau de Québec** pour leur soutien financier et à **l'ARUC** pour son soutien technique et financier.

Certificat d'enregistrement du Droit d'Auteur/Canada 1116811

Programme FÉE
(Faire Équipe pour les Enfants)

Ce n'est pas une thérapie ou une séance d'information.

C'est quoi? Un programme psychoéducatif de groupe.

- Favorisant l'introspection et le développement d'habiletés de communication coparentale;
- Trois rencontres de 3 heures. Deux animateurs;
- 6 à 8 parents par groupe (coparents dans groupes différents).

Déroulement

Rencontre 1
Comment favoriser la coparentalité
Développer une communication parentale fonctionnelle.

Rencontre 2
Apprendre à gérer les émotions et les conflits

Rencontre 3
Favoriser une bonne relation parent-enfant
Réussir une recomposition familiale

Programme FÉE : les outils

- Informations/psychoéducation
- Modeling
- Échanges-discussions entre les participants
- Jeux de rôles
- Devoirs: tâches à faire entre les rencontres (mise en pratique d'habiletés communication
- Vidéo (scénarios inefficaces / alternatives)

Intervention sur la dynamique familiale (IDF)

Ce n'est pas une thérapie ou une expertise.

C'est quoi? Une intervention systémique ciblée, sur mesure pour chaque famille.

- Réalisée par un/une professionnel(le) expérimenté(e);
- Organise la reprise ou la consolidation du lien parent-enfant;
- Favorise la coparentalité;
- Fait rapport de suivi périodique à l'équipe juridique (avocats et juge et parents). Signaler les progrès et dénouer impasses. L'IDF non contraignable à la cour, ne peut agir comme témoin;
- Peut communiquer avec les avocats pour qu'ils encouragent / incitent leur client réticent à collaborer au processus.

Volet juridique

Étape 1
Prise en charge

- Demande conjointe des parents et procureurs
- Étude du dossier par un juge
- Prise en charge.

(Temps 1 de la recherche)

Critères pour la prise en charge

- Jugements antérieurs non respectés
- Expertises et contre-expertises
- Hostilité élevée
- Aliénation parentale
- Disqualification
- Troubles de santé mentale
- Difficultés d’accès, rupture ou risque de rupture du lien parent-enfant
- Famille élargie impliquée, allégations mauvais traitements

Étape 2
Audience préliminaire

(30 jours après la prise en charge)

- Durée: 3 heures et témoignage des parents.
- Identification des questions en litige.
- Mesures provisoires (garde et/ou pension alimentaire).

CHOIX DE L'INTERVENTION

Rupture de lien :
Assignation d'un
IDF
et
FÉE

Risque de rupture de lien :
Assignation d'un
IDF
(discrétionnaire)
et
FÉE

Bon lien

Participation à
FÉE

Étape 3
Audience principale

(3 mois après étape 2)

- Durée: une journée
- Identification des mesures à mettre en place pour 12 mois
- Possibilité de demander une expertise psychosociale traditionnelle.

(Temps 2 de la recherche évaluative)

Étape 4
Audience de suivi

(12 mois après étape 3)

- Durée : **3** heures, audition des parents
- Mise en place de modalités à long terme et fermeture du dossier
- **ou** prolongation du suivi

Enjeux, forces et limites du travail interdisciplinaire

- **Enjeux:**
  - Savoir reconnaître et respecter nos frontières
  - Définir la collaboration psychojuridique
  - Organiser la transmission des connaissances
- **Forces:**
  - Cohésion des membres de l'équipe de travail
  - Richesse des connaissances mises en commun
  - La possibilité d'avoir une vision plus globale de la situation
- **Limites:**
  - Le secret professionnel
  - La préservation du lien thérapeutique
  - Les règles de preuve